

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°62 printemps 2024

L'éditorial du maire

Après un hiver humide, un printemps chaud s'annonce, entraînant une floraison intense de la végétation. Comme la loi l'impose, la commune ne peut plus utiliser de dés herbant type Glyphosate, seul efficace sur une longue durée. En conséquence il faudra s'habituer à des sites communaux plus verdoyants.

Par ailleurs, le frelon asiatique continuant de détruire nos ruchées, l'installation de pièges à partir de février est importante pour essayer d'éradiquer ce fléau. Ils vous permettront de capturer et de tuer un maximum de reines, fondatrices de colonies dès la sortie de leur hibernation de février à mai. Pour garantir leur efficacité, utilisez un mélange à base de bière (brune de préférence), de vin blanc (qui repousse les abeilles) et de sirop (cassis ou framboise).



Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Randonnée découverte des ULMES du Comité des Fêtes le dimanche 24 mars.
 - **Troc jardin de printemps** le 1er avril de 10H à 12H au lavoir des Ulmes (Voir page 2)
 - **La Chasse aux œufs de l'AFR** se déroulera le lundi 1er avril au lavoir des Ulmes. **Les inscriptions préalables sont obligatoires.** Le paiement se fera le jour même en espèces ou par chèque.
 - Repas communal des aînés le mercredi 03 avril à la salle des fêtes du Mousseau.
 - **Représentation théâtrale de l'AFR** le dimanche 14 avril à 15H00 à la salle de La Maligny.
 - **Assemblée Générale de l'AFR** le mardi 21 mai à 20H00 à la salle des fêtes du Mousseau.
 - Inscriptions **Accueil de loisirs/camps** le samedi 25 mai de 10H à 12H à la salle des fêtes du Mousseau.
 - Vide-greniers du Comité des Fêtes le dimanche 16 juin sur le terrain de loisirs de La Maligny.
- Réservations : Mme Claudette POUPIN. ☎ 02 41 67 03 84 – Jean-Pierre ROBIN ☎ 02.41.38.31.43.

Au sujet des associations communales

✓ Association de pêche

L'ouverture de l'étang communal des Chenevreaux, rue du Lavoir, se fera du 13 avril au 31 octobre 2024 inclus. Il sera possible de pêcher tous les jours. La pêche est réservée aux habitants de la commune ainsi qu'à leurs enfants et petits-enfants. Pour les adultes, un maximum de 2 lignes à un hameçon chacune est autorisé. **Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et qu'en cas d'accident, la commune et l'association de pêche se dégagent de toutes responsabilités (ATTENTION!!! Présence d'une ligne Haute Tension).**

Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles : 25€, 10€ pour les enfants de 8 à 14 ans. Une carte à la journée est proposée à 4€.

Le point sur l'Etat Civil en hiver

- ✚ Un ulmois est arrivé
Malone COUTIN, né le 07 janvier
- ✚ Un ulmois nous a quittés
M. Jean AUBREE, décédé le 20 janvier à l'âge de 77 ans.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	9H - 10H « Urbanisme »	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 9H à 10H
Mardi	13H - 15H « Urbanisme »	Didier GUILLAUME (Maire) sur rendez-vous
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H - 12H	Thierry BOURASSEAU (Adjoint) de 9H à 12H
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat : 02.41.67.00.40

Courriel : mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet : www.lesulmes.fr

Informations diverses

- A partir de samedi, vous pouvez déposer vos déchets verts au dépôt communal du Péridet tous les samedis de **9H à 18H**. En dehors de ces horaires, vous pouvez demander chaque jour la clef à l'agent technique communal, sinon au secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture.
- Comme les années précédentes, en ce printemps 2024, un appel est lancé aux personnes qui accepteraient de passer 1 ou 2 heures au nettoyage de l'église, le mardi 14 mai à partir de 14H30. Merci d'avance. Pour tous renseignements, Mme Michelle CHAMPION ☎ : 06.74.86.56.22.

Familles Rurales

❖ **Après-midi jeux** (l'association apportera des jeux mais les participants peuvent bien sûr en ramener) à la Salle du Mousseau : **le jeudi 11 avril de 14h30 à 17h30**.

Si certain(e)s Ulmois(es) sont intéressé(e)s mais ne bénéficient pas de moyen de locomotion, Marie-Claude PILLIER peut venir les chercher et les ramener.

Ces ateliers jeux sont proposés au tarif de 2€ pour les adhérents et 3€ pour les autres.

Pour toutes informations et/ou réservations, contacter Marie-Claude PILLIER au 06.26.38.17.96

Familles rurales ASSOCIATION DES ULMES
Votre Mairie

Troc Jardin

LUNDI 1^{er} AVRIL 2024
De 10h00 à 12h30
Au lavoir des Ulmes

Echanges de bulbes, plant(e)s, graines, pots, fruits, légumes...

Renseignements et/ou Inscriptions (gratuites) : famillesruraleslesulmes@orange.fr

LA TROUPE DE THÉÂTRE

LES ÉPHÉMÈRES

présente

tarif au chapeau

UN BAIN DE MÉNAGE & LÉONIE EST EN AVANCE

de Georges Feydeau

LE DIMANCHE 14 AVRIL 2024 À 15H
à la salle de la Maligny-Les-Ulmes

ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par : Association Familles Rurales des Ulmes et environs.
Réservations : famillesruraleslesulmes@orange.fr ou 06 26 38 17 96



LES BIODÉCHETS EN 2024

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 janvier 2022 a permis d'accélérer la transition des modes de production et de consommation au quotidien. Sur le volet Déchets, elle instaure à partir du 1^{er} janvier 2024 l'obligation de tri à la source des « biodéchets » pour l'ensemble des producteurs. Ainsi, seront concernés par cette nouvelle réglementation : les ménages, les professionnels mais aussi les collectivités. Cette obligation incombe d'une part aux professionnels et d'autre part aux collectivités qui doivent trouver des solutions pour leurs usagers.

QUE NOMME-T-ON « BIODÉCHETS » ?

Le Code de l'Environnement les définit comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin et de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Il s'agit donc principalement des déchets de cuisine et de table issus de la consommation des ménages, des professionnels de la restauration et de tous les professionnels préparant et transformant des denrées alimentaires. Sont également concernés les déchets verts qui sont aujourd'hui récupérés au sein des déchèteries du territoire. **Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 450€.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la priorité porte aujourd'hui sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'en reste pas moins qu'une partie des biodéchets ne peut être évitée. A ce jour, on estime que dans la poubelle « **ordures ménagères** » les biodéchets représentent 30% du total, alors qu'ils pourraient être valorisés en compostage ou en méthanisation.

C'est pourquoi, la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**, via **Kyrielle** son opérateur pour la gestion des déchets ménagers, travaille depuis plusieurs années sur des solutions de valorisation des biodéchets, notamment au travers de la vente de **composteurs individuels**, la mise en place de **composteurs partagés sur l'espace public**,* pour des entreprises ou des associations, mais aussi pour les solutions de gestion des déchets verts. Les élus sont d'ores et déjà mobilisés afin de proposer des solutions à tous les usagers du territoire.

* Rendez-vous sur l'**appli Kyrielle** ou le **site Internet** pour découvrir les emplacements les plus proches de chez vous.

www.saumur-aggloproprete.fr



TARIFS 2024 COMPOSTEURS



COMPOSTEURS EN BOIS

- 150L = 27 € TTC
- 300L = 30 € TTC
- 600L = 40 € TTC

Pour tout renseignement sur le compostage et les biodéchets vous pouvez contacter **Kyrielle** par téléphone au **02.41.50.44.67** ou par e-mail à l'adresse **accueil@agglopropre49.fr**.

Rando Découverte des

ULMES



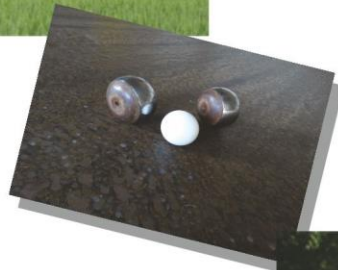
24 mars 2024

A partir de 9 h - Salle de la Maligny



**Parcours: 9 et 14kms
ouvert à tous**

*Dégustation chez
des vignerons*



A partir de 12 ans

Rando seule : 5 €

Rando avec fouées : 15 €

«fouées garnies à volonté»

Boisson comprise



ne pas jeter sur la voie publique

Repas fouées sur réservation

Renseignements

06 70 35 28 28 ou 06 33 55 01 39

l'abus d'alcool est dangereux pour la santé